

Synthèse par thématique – Avis d'interprétation CPPNIC (EPI – IDCC 2691)

En date du 26/03/2026 – à partir des archives du SNPEFP et d'avis publiés

Périmètre. Cette synthèse regroupe les principales thématiques traitées par la CPPNIC de la branche EPI et les réponses-types dégagées par les avis d'interprétation. Pour un cas précis, il convient de confronter ces lignes directrices au texte intégral de l'avis concerné.

Temps de travail & activités induites (AI)

Sous-thèmes / exemples : Périmètre des AI, réunions pédagogiques, devoirs/surveillance, interours, déplacements, "office hours"...

Réponses / principes récurrents : Les AI découlent forfaitairement des heures de cours (liste fermée). Classement des tâches concrètes selon leur nature (AI vs activité de cours/connexe).

Avis repères : 11, 15, 18, 20, 25, 31, 38, 40, 41, 50, 51, 53, 55, 56, 61, 63, 72, 79, 81, 85, 87, 93, 96

Présence sur site pour AI

Sous-thèmes / exemples : Présence obligatoire hors face-à-face ? Clauses de présence 35 h

Réponses / principes récurrents : Pas d'obligation de présence sur site pour les AI sauf lorsque la nature de l'activité l'exige ; une clause imposant une présence hebdomadaire fixe (ex. 35 h) est contraire à la CCN.

Avis repères : 104 (20/02/2025), 107

Congés / jours mobiles / 3 semaines sans présence

Sous-thèmes / exemples : Fixation/décompte des jours mobiles ; 3 semaines travaillées sans présence (enseignants)

Réponses / principes récurrents : Règles de fixation, de décompte et de rémunération des jours mobiles ; droit aux 3 semaines travaillées sans présence obligatoire pour les enseignants (cadre et éventuelles dérogations).

Avis repères : 43, 68, 88, 95

Classification & rémunération (enseignants / enseignants-chercheurs)

Sous-thèmes / exemples : Multi-niveaux, Bac+3, langue étrangère, moniteurs techniques, etc.

Réponses / principes récurrents : Rattachement à la grille enseignants (art. 6.5) selon les missions. Pour les enseignants-chercheurs, interdiction de sortir du cadre 6.5 (bénéficient des dispositions afférentes).

Avis repères : 36 (13/11/2013) ; 11, 27, 39, 73

Contrats & organisation (CDDU, CDII, temps partiel)

Sous-thèmes / exemples : Recours/chaînage CDDU, CDII, priorité d'horaires

Réponses / principes récurrents : Encadrement des recours, priorités d'horaires, périodes de référence.

Avis repères : 2, 22, 54, 66, 78

Aménagement du temps (modulation, calendriers)

Sous-thèmes / exemples : Semaine/modulation (supérieur), modifications d'horaires, interruptions, lissage

Réponses / principes récurrents : Définition opérationnelle de la semaine et de la modulation ; règles sur modifications/interruptions.

Avis repères : 60, 62, 67, 80, 84

Heures de délégation / activité syndicale

Sous-thèmes / exemples : Paiement/majoration des heures de délégation

Réponses / principes récurrents : Rémunération et majorations selon règles applicables ; articulation avec le temps de travail.

Avis repères : 21, 49, 86

Formation

Sous-thèmes / exemples : Maintien/évolution de l'emploi, formation éco-sociale/syndicale, certifiants (assistant dentaire)

Réponses / principes récurrents : Rémunération/prise en charge du temps de formation ; référentiels quantitatifs pour certains parcours.

Avis repères : 90, 92, 106

Évaluations / examens / rattrapage

Sous-thèmes / exemples : Devoirs sur table, surveillance d'examens, sessions de rattrapage

Réponses / principes récurrents : Rattachement AC vs AI selon la nature des activités ; précisions sur rémunération/décompte.

Avis repères : 26, 38, 93

Prévoyance / Mutuelle / Paritarisme – et discrimination syndicale

Référence : Avis n° 9 (24/02/2010)

Mots-clés (archive) : Prévoyance – accord étendu du 3 avril 2001 ; contribution au paritarisme ; mutuelle – exclusion ; discrimination syndicale ; conciliation (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : L'avis traite des mécanismes de prévoyance/mutuelle de branche et de la contribution au paritarisme, ainsi que des cas de contestation (exclusion de mutuelle, allégations de discrimination syndicale). Il s'inscrit dans le rôle de la CPPNIC de conciliation et d'interprétation des clauses conventionnelles.

Bloc estival – Écoles de langues

Référence : Avis n° 12 (16/06/2010)

Mots-clés (archive) : Bloc estival obligatoire (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Clarification du « bloc estival » (période de fermeture/fixation estivale) dans certaines écoles, et articulation avec les règles de congés et d'organisation annuelle prévues par la CCN.

Jours fériés chômés – Rémunération

Référence : Avis n° 23 (15/02/2012)

Mots-clés (archive) : Rémunération des jours fériés chômés (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Précise les conditions de rémunération des jours fériés chômés pour les personnels de la branche, en renvoyant au cadre conventionnel et légal applicable.

Entretiens professionnels – Temps de travail

Référence : Avis n° 28 (20/06/2012)

Mots-clés (archive) : Entretiens professionnels ; temps de travail (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Précisions sur la prise en compte des entretiens professionnels au regard du temps de travail, dans le périmètre de la CCN et de ses articles sur la durée/organisation du travail.

Leçons de piano – Temps de travail & prime exceptionnelle

Référence : Avis n° 29 (25/09/2012) et Avis n° 31 (25/09/2012)

Mots-clés (archive) : Leçons de piano ; temps de travail ; prime exceptionnelle (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Cas particuliers de cours spécialisés (ex. leçons de piano) : qualification du temps de travail et traitement des éventuelles primes exceptionnelles, selon la classification et les règles de paie.

Surveillants d'internat – Travail de nuit

Référence : Avis n° 30 (16/10/2012)

Mots-clés (archive) : Surveillants d'internats ; travail de nuit (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Définition du régime applicable au travail de nuit pour les surveillants d'internat, avec les incidences en termes de durée du travail et de rémunération/accessoires.

Déplacements professionnels & interours (référence 4.4.1)

Référence : Avis n° 50 (28/04/2015)

Mots-clés (archive) : Article 4.4.1 ; temps des intercourses ; temps de déplacement professionnel (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Qualification/décompte des intercourses et des temps de déplacement professionnel au regard de l'article 4.4.1 de la CCN (activités de cours vs activités induites, modalités de prise en compte).

Assistantes pré-élémentaires – Durée/nature du travail – Régime d'exception

Référence : Avis n° 57 (24/11/2015), Avis n° 58 (24/11/2015) et Avis n° 83 (14/11/2019)

Mots-clés (archive) : Assistantes pré-élémentaires ; durée et nature du travail ; régime d'exception (mots-clés de l'archive).

Enjeu pratique : Clarifications successives sur le statut, la durée/nature du travail et les particularités applicables aux assistantes pré-élémentaires (régime d'exception), avec des mises à jour en 2015 et 2019.